

Accès aux soins dans le Var : signature de 5 nouveaux contrats finançant les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Les CPTS investies sur le territoire varois aux côtés de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la CPAM du Var.

>> Rappel du rôle d'une CPTS

Les Communautés Professionnelles Territoriales de santé (CPTS) regroupent différents acteurs (professionnels de santé libéraux, établissements de santé, associations...) qui se mobilisent autour d'un projet commun, pour mieux répondre aux besoins de santé de la population d'un territoire donné.

Ce nouveau mode d'exercice coordonné, porté par la loi de transformation du système de santé, vise à une meilleure organisation des professionnels de santé, pour remettre les patients au centre du système et garantir l'accès aux soins partout sur le territoire, avec en toile de fond une démographie médicale difficile.

Les CPTS représentent une force dans la répartition des moyens médicaux et l'orientation des patients. Pendant la crise sanitaire, elles ont ainsi joué un rôle clé notamment dans la lutte contre le Covid-19 au travers des centres de dépistage et de vaccination.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Assurance Maladie accompagnent les CPTS et leur permettent, au travers d'un accord conventionnel tripartite d'une durée de 5 ans, de bénéficier d'un financement pour mettre en œuvre des actions adaptées aux spécificités du territoire.

>> Les nouveaux contrats

A ce jour, la CPAM du Var a versé 1 221 790 € aux 8 CPTS ayant contractualisé.

> 3 CPTS ont signé leur ACI fin 2020 : LSTO, Var Ouest et Var Provence Méditerranée.

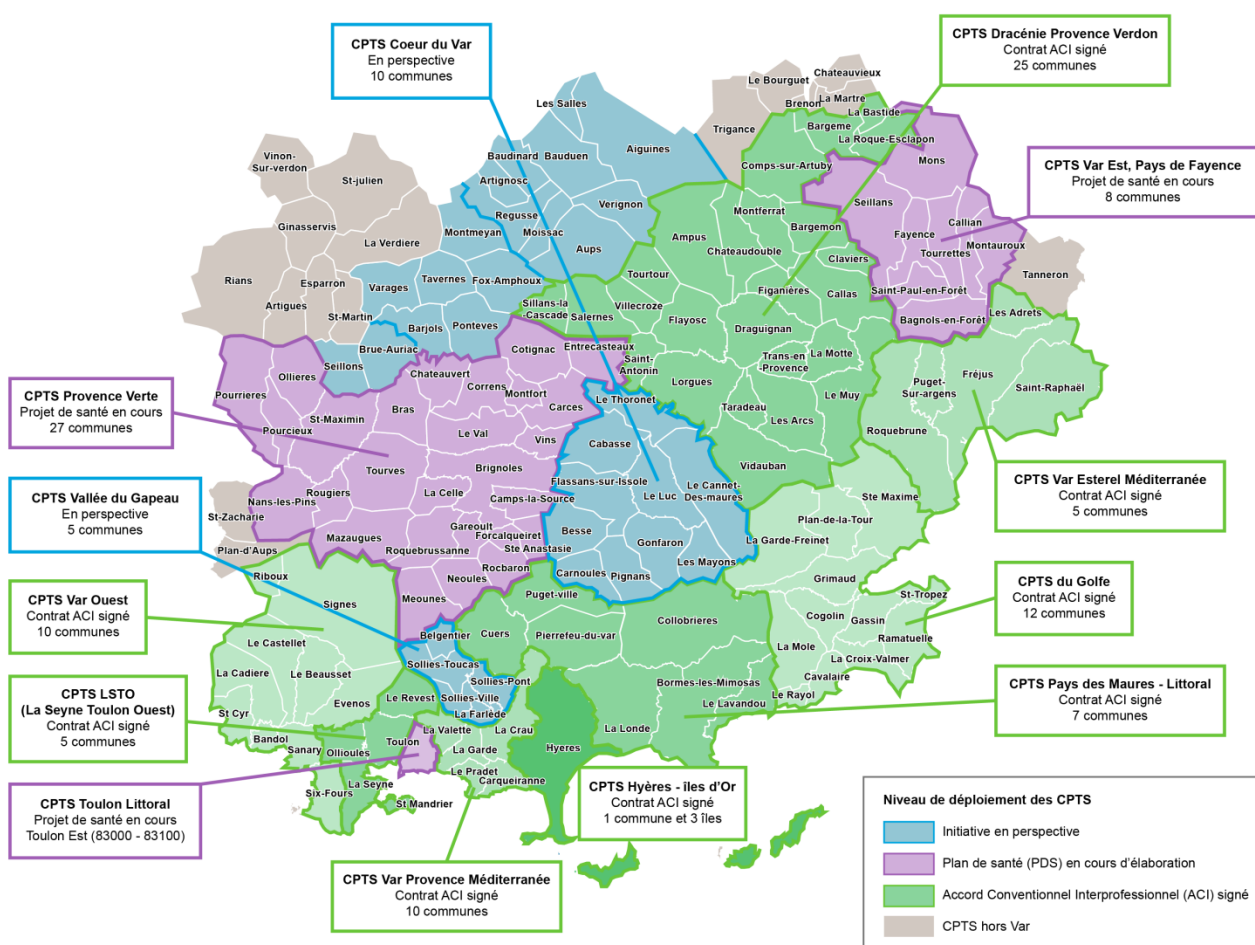
> Focus sur les 5 projets ayant vu le jour en 2021 et début 2022 :

- **CPTS Dracénie Provence Verdon** : 25 communes autour de Draguignan
- **CPTS Hyères et les Iles d'Or** : Hyères, les Iles d'Or (Port Cros, Ile du Levant, Porquerolles)
- **CPTS Pays des Maures littoral** : La Londe-les-Maures, Le Lavandou, Pierrefeu, Puget ville, Bormes les mimosas, Cuers, Collobrières
- **CPTS du Golfe** : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La croix Valmer, La garde Freinet, La Môle, Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol canadel, St Tropez, Ste Maxime
- **CPTS Var Estérel Méditerranée** : St Raphaël, Fréjus, Roquebrune, Puget sur Argens, Les Adrets-de l'Estérel

Ces 5 CPTS se déploient sur 50 communes et couvrent au total 379 859 habitants, soit près de 36% de la population varoise.

Avec les 8 CPTS signataires, aujourd'hui, plus de deux tiers de la population Varoise est couverte par une CPTS (contre près de 33% au niveau national). Elles représentent 1 118 professionnels de santé libéraux adhérents.

Cartographie des CPTS



>> Les apports pour la population

- **Le recours à un médecin traitant** est facilité. Actuellement, 14,8% des varois de plus de 16 ans n'ont pas de médecin traitant. Par exemple, la CPTS met à disposition sur son site internet la liste des médecins disponibles pour prendre de nouveaux patients.
- **Accès aux soins non programmés** en cas d'indisponibilité du médecin traitant : les CPTS identifient au préalable les disponibilités des professionnels de santé du territoire afin de pouvoir orienter, dans un délai de 24h, un assuré dans une situation d'urgence non vitale.
- **Le parcours patient** est mieux coordonné. Par exemple :
 - Pour la prise des personnes âgées : les CPTS en lien avec leurs partenaires ont pour mission de prévenir la perte d'autonomie, anticiper les ruptures de parcours, renforcer et sécuriser le maintien à domicile, améliorer le lien ville-hôpital, faciliter la circulation de l'information entre les professionnels ;
 - Pour la prise en charge du diabète, les CPTS organisent le parcours des nouveaux patients atteints de cette maladie en favorisant une meilleure communication et coordination entre les professionnels de santé intervenants. L'objectif est d'assurer non seulement une prise en

charge médicale mais aussi d'accompagner les patients à adopter un mode de vie plus adapté à leur état de santé.

- **Des actions de sensibilisation et de prévention** sur des thématiques spécifiques au territoire sont dispensées. Par exemple, la prévention de l'addiction aux écrans chez les jeunes en partenariat avec les établissements scolaires (construction d'un parcours pour les parents en difficulté).

>> Les apports pour les professionnels de santé

- Améliorer la qualité de travail et de vie des professionnels de santé en permettant une prise en charge coordonnée des cas les plus complexes. Pour les acteurs de santé, c'est également une façon de travailler en équipe tout en restant indépendant.
- Un accompagnement peut également être mis en place pour faciliter l'exercice des professionnels de santé en formation ou jeunes diplômés et accroître ainsi l'attractivité du territoire.